



CLUB FRANÇAIS DU BOSTON, DU CARLIN & PETITS BELGES

(Affilié à la Société Centrale Canine agréée par le ministère de l'Agriculture)

Président : Christian KARCHER

RÉGIONALE D'ÉLEVAGE

Sans attribution du CACS de la Société Centrale Canine

Samedi 24 juin 2023



St Amand Magnazeix – Place de la mairie

JUGE : Roger MADEC

Programme :

8h : Entrée des chiens

9h30 : Début des jugements

Les récompenses seront remises au fur et à mesure.

INSCRIPTIONS PAR INTERNET :

<https://www.cedia.fr> (paiement sécurisé)

PAR COURRIER : envoyez la feuille d'engagement à :

CEDIA - NE CFBTC&PB – 67 rue du G^{al} Leclerc - 67202 Wolfisheim
France (chèque à l'ordre du CFBTC&PB)

NOMBREUSES RÉCOMPENSES

Boissons, sandwichs sur place

1 DATE - 1 TARIF POUR ENGAGER VOS CHIENS

CLÔTURE : 10 juin 2023 (date de réception)

APRÈS CETTE DATE TOUT ENGAGEMENT ne pourra plus être enregistré



REGLEMENT DE L'EXPOSITION

**L'EXPOSITION SE TIENDRA LE SAMEDI 23 JUILLET 2022 A ST AMAND MAGNAZEIX (87),
PLACE DU CHAMP DE FOIRE.**

ARRIVEE ET JUGEMENTS : L'accès de l'exposition est ouvert aux chiens à partir de 8h00. Les jugements commenceront à partir de 9h30.

AFFICHAGE : Les éleveurs sont autorisés à faire figurer sur un panneau de 45 cm sur 35 cm, le nom et l'adresse de l'élevage ; les principales récompenses obtenues par l'élevage ; l'annonce des portées à vendre. Un seul panneau par cage.

Toute distribution de prospectus, quels qu'ils soient, est rigoureusement interdite dans l'enceinte de l'exposition. Il est interdit de faire signer une pétition de quelque objet que ce soit sans l'accord de l'organisation de la société organisatrice.

SERVICE VETERINAIRE : Le service vétérinaire sera assuré par un Docteur Vétérinaire de service qui a tous pouvoirs pour se prononcer sur l'acceptation, le refus ou le renvoi des chiens, tant à l'entrée qu'au cours de l'exposition. La décision du service vétérinaire est sans appel. En cas de refus d'accès par le service vétérinaire, le montant de l'engagement reste acquis à la société organisatrice.

ANNULATION : En cas d'impossibilité d'ouvrir l'exposition pour des raisons de force majeure, indépendante de la volonté des organisateurs, les droits d'engagements ne seront pas remboursés, attendu que la société organisatrice devra couvrir les frais d'organisation qu'elle a engagés.

ENGAGEMENTS : Les chiens doivent être la propriété de l'exposant et peuvent être présentés par toute personne de son choix, à l'exception de celles qui sont sous le coup d'une sanction d'exclusion des manifestations canines et celles qui appartiennent à une association non affiliée à la SCC.

Sont admis à l'exposition tous les chiens, même ceux sans pedigree, de races reconnues figurant aux classifications établies par la SCC et la FCI.

Seront refusés :

- les engagements "au poteau" le jour de l'exposition, sauf les omissions ou erreurs d'informatique.
- toutes modifications ou inscriptions dans d'autres classes, intervenant le jour de l'exposition, exception faite pour les classes "Lot Reproducteurs" et "Lot d'Elevage", ou en cas d'erreur de transcription de l'organisateur.

L'engagement simultané d'un chien dans plusieurs classes individuelles est interdit.

En cas d'engagement de plusieurs chiens, le droit d'engagement du premier chien est indiqué catalogue compris.

Les droits d'engagement doivent être réglés en même temps que l'envoi de la feuille d'engagement et resteront acquis à la société organisatrice même si l'exposant ne peut se présenter.

Il sera envoyé un accusé de réception ou carte d'exposant qui devra être présenté à l'entrée de l'exposition.

VOUS POUVEZ ENGAGER DANS LES CLASSES CI-APRES :

ATTENTION : Tout chien dont la classe n'aura pas été précisée sur la feuille d'engagement sera inscrit d'office, suivant son âge, dans l'une des classes ci-dessous :

CLASSE INTERMEDIAIRE : De 15 à 24 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la Classe Ouverte.

CLASSE OUVERTE : Pour les sujets ayant atteint l'âge minimum de 15 mois au jour de l'exposition. Cette classe donne droit à l'attribution du CACS en concurrence avec la Classe Intermédiaire.

CLASSE CHAMPION : Réserve exclusivement aux chiens déclarés Champions de Beauté Nationaux des pays membres de la FCI et Champions Internationaux de la FCI âgés de 15 mois minimum au jour de l'exposition (joindre la copie de l'homologation qui doit être antérieure à la date de clôture des engagements) Cette classe ne donne pas droit à l'attribution du CACS.

CLASSE JEUNE : De 9 à 18 mois au jour de l'exposition.

CLASSE PUPPY : de 6 à 9 mois au jour de l'exposition.

CLASSE BABY : de 4 à 6 mois au jour de l'exposition.

CLASSE VETERAN : A partir de 8 ans au jour de l'exposition.

CLASSE COUPLE : Pour deux sujets déjà engagés dans une classe individuelle, de même race ou variété, de sexe différent, appartenant au même propriétaire.

CLASSE PAIRE : Pour deux sujets déjà engagés dans une classe individuelle, de même race ou variété, de même sexe, appartenant au même propriétaire.

LOT REPRODUCTEUR : Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de 1 producteur (mâle ou femelle), accompagné de 3 à 5 de ses descendants directs. Tous les chiens doivent être déjà engagés en classe individuelle.

LOT D'AFFIXE : Pouvant être engagé "au poteau". Constitué de 3 à 5 chiens de même race ou variété, déjà engagés en classe individuelle, sans distinction de sexe, nés chez le même producteur mais pouvant appartenir à des exposants différents. Chaque lot constituant une entité.

N.B. : Sont considérées comme classes individuelles les classes : INTERMEDIAIRE, OUVERTE, CHAMPION, JEUNE, PUPPY, BABBY, VÉTÉRAN.

REGLEMENT DES ENGAGEMENTS : Le montant des engagements doit être adressé en même temps que la feuille d'inscription (voir le formulaire).

CLOTURE DES ENGAGEMENTS : La 1^{re} clôture des engagements est fixée **au 16 octobre 2023**, la 2^e clôture **au 6 novembre 2023** tout engagement parvenant après cette date ne pourra plus être pris en compte.

REFUS OU EXCLUSIONS :

1--des engagements : l'organisateur se réserve le droit de refuser tous engagements qu'il croirait ne pas devoir admettre, sans préciser le motif, et de les rembourser même après les avoir acceptés.

2--des chiens (à leur entrée ou en cours d'exposition) :

- ceux refusés par le service vétérinaire.
- ceux qui auraient été substitués à ceux réellement engagés. Les engagements dans ces cas ne sont pas remboursés
- ceux non engagés par l'exposant dont l'entrée dans l'enceinte de l'exposition est formellement interdite.
- ceux dont l'engagement "au poteau" serait demandé.

JUGEMENTS : Les juges officient seuls sous leur responsabilité personnelle. Ils peuvent être assistés dans leur ring d'un secrétaire, d'un assesseur, d'un commissaire de ring et si besoin d'un interprète (fonctions qui en aucun cas ne peuvent être tenues par un juge qualifié ou stagiaire, ou un expert confirmateur de la race considérée).

-- Un juge défaillant peut être remplacé par tout autre juge qualifié ou stagiaire pour la même race.

-- Un deuxième juge sera désigné si le nombre d'engagements dépasse 60 chiens y compris les confirmations seules.

--Les jugements sont sans appel et définitifs dès que prononcés.

--Les chiens peureux ou agressifs ne seront pas jugés.

--Tout chien absent au moment du jugement ne sera pas classé, mais le juge à la faculté de l'examiner et de lui attribuer un qualificatif officiel sans le classer.

QUALIFICATIFS : Les juges attribueront, selon la valeur du chien, l'un des qualificatifs dont la définition est la suivante :

EXCELLENT : Attribué à un chien se rapprochant très près du standard idéal de la race -présenté en parfaite condition - réalisant un ensemble harmonieux et équilibré ayant "de la classe" et une brillante allure. La supériorité de ses qualités devra dominer ses petites imperfections tout en conservant les caractéristiques de son sexe.

TRES BON : Attribué à un chien parfaitement typé, équilibré dans ses proportions, en bonne condition physique. Il lui sera toléré quelques défauts véniels. Ce qualificatif ne peut récompenser qu'un chien de qualité.

BON : Attribué à un chien possédant les caractéristiques de la race, mais accusant des défauts, à condition que ceux-ci ne soient pas importants.

SUFFISANT : Attribué à un chien suffisamment typé, sans qualités notoires ou pas en condition physique

NE PEUT ÊTRE JUGE : Attribué à un chien non conforme au standard. Ou qui ne peut pas être examiné dans les classes : Ouverte, Champion, Intermédiaire, Jeune, Vétéran, les quatre meilleurs chiens seront primés, les autres, s'ils le méritent, recevront un qualificatif sans classement.

Le 1^{er} prix ne pourra être décerné qu'à un chien ayant obtenu au moins le qualificatif TRES BON.

Les chiens qualifiés BON ou ASSEZ BON ne pourront prétendre à un classement.

C.A.C.S. : Le CACS ne peut être accordé qu'à un chien classé 1^{er} EXCELLENT en Classe Ouverte ou en Classe Intermédiaire à condition qu'il soit de mérite exceptionnel. Cette récompense n'accompagne pas automatiquement la première place.

- Les juges font les propositions de CACS d'après les mérites absolus des chiens sans avoir à vérifier si ceux-ci remplissent les conditions d'âge et d'inscription à un Livre d'Origines reconnu.

Il appartient à la SCC de s'assurer pour l'homologation du CACS. que les chiens satisfont aux conditions imposées.

- Si le chien classé 2^e est de qualité équivalente au chien ayant obtenu le CACS, il peut lui être accordé la RCACS.

- La RCACS peut être convertie en CACS si le chien proposé pour le CACS :

- ne peut prétendre à l'homologation de cette récompense en raison de son âge ou de ses origines.

- s'il a déjà le titre de Champion National de Conformité au Standard.

- Les CACS ne sont valables qu'après leur homologation par la SCC.

RECLAMATIONS : Toutes réclamations fondées sur ce présent règlement, à l'exception de celles concernant les jugements, attendu que ceux-ci sont sans appel, devront être formulées par écrit dans l'heure de l'événement qui les aura motivées et être accompagnées d'une caution de 80 €.

Cette caution restera acquise à la société organisatrice si après examen celles-ci sont reconnues sans fondement.

SANCTIONS : Pourront être exclus temporairement ou définitivement des expositions et concours organisés par la Société Centrale Canine, avec extension possible aux manifestations organisées par les associations affiliées :

- les exposants qui se rendront coupables de faits contre l'honneur.
- ceux qui auront fait une fausse déclaration.
- ceux qui auront fait subir à leur chien toute opération on susceptible de tromper sur la qualité de celui-ci.
- ceux qui par leur langage, leurs écrits, leurs actes, nuiraient au succès de l'exposition ou porteraient atteinte au prestige des juges, des membres de la société organisatrice ou des vétérinaires de service.
- ceux qui auront introduit subrepticement un chien non engagé ou remplacé un chien engagé par un autre.
- ceux qui auront quitté l'exposition avant l'heure fixée.

Les sanctions seront prononcées conformément aux articles 30 à 36 du règlement intérieur de la Société Centrale Canine.

RESPONSABILITES : La société organisatrice décline toute responsabilité du chef de vol, perte, fuite, maladie, mort des animaux exposés, morsures occasionnées par eux, etc., et cela en quelque cas ou pour quelque cause que se soit. Les exposants étant seuls responsables dans l'enceinte de l'exposition des accidents et autres dégâts occasionnés par leurs chiens, tant à des tiers qu'à eux mêmes la société organisatrice ne peut en aucun cas être reconnue responsable en leur lieu et place. Par le fait de l'engagement de leurs chiens, les exposants acceptent d'une façon absolue, sans condition ni réserve, tous les articles du présent règlement dont ils reconnaissent avoir pris connaissance en signant la feuille d'engagement.

Tous les cas non prévus au règlement et toutes les constatations relatives à son interprétation seront jugés par le comité de l'exposition (voir paragraphe Réclamations).

Avis aux exposants résidant à l'étranger

Le service des Douanes est susceptible d'exiger d'une personne se présentant au bureau de Douane française avec plusieurs chiens, l'établissement d'un acquis à caution et le versement des frais correspondants.

L'entrée en France n'est autorisée que pour les chiens âgés d'au moins trois mois, sous réserve de la présentation au bureau de Douane d'entrée en France, d'un certificat délivré par un vétérinaire officiel du pays d'origine attestant que les vaccinations contre la rage, la maladie de Carré et l'hépatite contagieuse ont été effectuées depuis plus d'un mois et moins d'un an.

CONFIRMATION BOSTON-TERRIERS / CARLINS / PETITS BELGES : AGE MINIMAL 12 MOIS

SEULS LES JUGES FRANÇAIS HABILITÉS PEUVENT ASSURER LA CONFIRMATION

EN MÊME TEMPS QUE LE CHIEN VOUS DEVEZ PRÉSENTER À L'EXPERT LE FORMULAIRE DE DEMANDE DE CONFIRMATION DUMENT REMPLI ET SIGNÉ, LE TITRE DE NAISSANCE ET LA CARTE D'IDENTIFICATION.

IL EST RECOMMANDÉ DE FAIRE VACCINER LES CHIENS CONTRE LA RAGE, LA TOUX DE CHENIL ET LA GASTRO-ENTÉRITE À PARVOVIRUS

LA VENTE DE CHIOTS EST INTERDITE

DEMANDE D'ENGAGEMENT

REGIONALE D'ELEVAGE SAINT AMAND MAGNAZEIX DATE DE CLÔTURE : 10 JUIN 2023

1 CHIEN PAR FEUILLE, PHOTOCOPIE ACCEPTÉE

LES CHIENS DOIVENT ÊTRE INSCRITS EXCLUSIVEMENT AU NOM DE LEUR PROPRIÉTAIRE

JOINDRE UNE PHOTOCOPIE DE LA CARTE D'IDENTIFICATION

Nom du chien :
Race : Couleur :
Date de naissance : N° d'identification : Sexe :
Livre d'origines et N° :
Nom du père :
Nom de la mère :
Nom de l'Éleveur :
Nom du Propriétaire : N° Adhèrent.....
Adresse :
Code postal : Ville :
Pays : Tel. :
E-mail ou Site Web (facultatif) :

PARTICIPATION AUX FRAIS D'ORGANISATION TARIF TOUTES CLASSES

	Adhèrent	non Adhèrent
1er chien	25 €	32€
2e chien et suivant chacun	20 €	27€
Baby et Puppy	8 €	10€
Tarif dégressif applicable uniquement pour les chiens appartenant à un même propriétaire		
Vétéran	Gratuit	Gratuit
Couple, Lot Reproducteur et d'Affixe	Gratuit	15€
BREATH	25€	35€
TAN	Gratuit	20€
Confirmation uniquement	27 €	32€
TAN uniquement	10 €	25€

RÈGLEMENT PAR CHÈQUE À L'ORDRE DU CFBTC &PB

CLASSES D'ENGAGEMENT

Aucun chien ne peut être engagé simultanément dans les classes ci-dessous sauf classes Couple, Lot Reproducteur et d'Élevage

- Ouverte à partir de 15 mois
- Intermédiaire de 15 à 24 mois
- Champion à partir de 15 mois (joindre la copie du titre de Champion SCC ou FCI)
- Jeunes de 9 à 18 mois
- Puppy de 6 à 9 mois
- Baby de 4 à 6 mois
- Vétéran de 8 à 10 ans

- Couple avec
- Confirmation âge minimal 12 mois
- TAN âge minimal 12 mois

Les lots Reproducteurs et d'Affixe peuvent être inscrits sur place avant 14h00

Engagement par internet (paiement sécurisé) : <http://www.cedia.fr>

Engagement par courrier : remplissez ce formulaire en lettres capitales et renvoyez-le avant le 10 juin 2023

Avec le règlement à :

Mme Cécile de Cecco – 3 route de la cantinière – 49390 VERNANTES

LES ENGAGEMENTS DES CHIENS ABSENTS LE JOUR DE L'EXPOSITION NE SERONT PAS REMBOURSÉS

ATTESTATION

Je déclare sincère et véritable les renseignements figurant ci-dessus et accepte sans restriction ni réserve tous les articles du règlement de la manifestation. En conséquence j'exonère le CFBTC & PB de toute responsabilité du fait de tout accident (blessure, morsures, fuite, vol, maladie et dommages divers) survenu à mon chien, causé par lui ou à moi-même.

Je certifie sur l'honneur que mon chien n'est pas à ma connaissance, au jour où est signé cet engagement, atteint de maladies contagieuses et m'engage à ne pas le présenter si de telles maladies venaient à se déclarer avant cette exposition.

En cas de fausse déclaration j'accepte, d'ores et déjà, de me voir appliquer les sanctions prévues par le règlement, notamment la disqualification de mon chien et mon exclusion de toute manifestation patronnée par la Société Centrale Canine.

Fait à : le : / / 2023 - Signature :